

Cafés, Hôtels, Restaurants

Le cœur battant

de nos villages



7 priorités pour réveiller
les territoires ruraux


Assises
de la ruralité

9 avril 2018
Rodez



UMIH

UNION DES MÉTIERS ET
DES INDUSTRIES DE L'HÔTELLERIE

Avril 2018 - Document édité par l'UMIH - 22 rue d'Anjou, 75008 Paris
Directeur de publication : Roland Héguy
Coordination éditoriale : Gaëlle Missonier, Charlotte Le Moniet, Sébastien Hobbels, Nathalie Hebting
Conception et réalisation : Agence Cito  - Impression : Planchenault
Crédits photo : Istock

La ruralité en France

32 212 communes rurales en France

91,4 %

des communes sont des communes rurales < 3 500 habitants

1 Français sur 3 réside en zone rurale

85 % des personnes qui s'installent en zone rurale sont des actifs

Les CHR* dans les territoires ruraux

26 000 communes n'ont plus de cafés aujourd'hui en France

52 000 emplois directs : 6 milliards d'euros de chiffre d'affaires (moins de 10 % du CA global)

Le secteur des CHR en France

229 000 entreprises

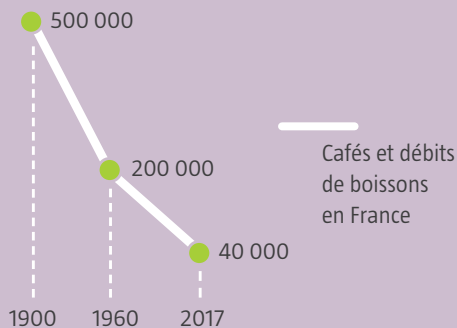
170 000 restaurants
18 600 hôtels
40 000 débits de boissons

80 milliards d'euros de chiffre d'affaires

1 million d'actifs

-92 %

de cafés et débits de boissons en un siècle



Ce que les Français pensent de leurs CHR...

Sondage IFOP pour l'UMIH avril 2018

90 % des Français pensent que, dans une commune rurale, la présence d'un CHR contribue à la vie économique et au lien social.

88 % des Français souhaiteraient trouver un point de vente de produits locaux dans les CHR en zone rurale.

93 %

des Français pensent que les pouvoirs publics devraient davantage accompagner l'installation ou le maintien des CHR dans les communes rurales.

“ Notre plan d’actions sera le point de départ de la reconquête de nos territoires ruraux ”



Roland Héguay

président confédéral
de l’UMIH

Pourquoi cette mobilisation de l’UMIH pour les établissements ruraux ?

Roland Héguay Tout simplement parce qu’il y a un avenir pour ces établissements et pour le monde rural dans son ensemble. Le café, le restaurant ou l’hôtel sont le cœur battant d’un village. Ils sont souvent le dernier commerce, riche en identité, le seul lieu de rencontre qui subsiste et qui amène de l’animation. Et partout on le vérifie, leur présence est un rempart contre la désertification, contre le départ des jeunes et des actifs. Ils contribuent à l’attractivité de nos petites communes.

À travers les petits établissements de campagne, nous nous engageons pour une cause beaucoup plus large qui est celle de la ruralité. J’ai donc bien conscience de m’attaquer à un enjeu de société. Mais avec la conviction qu’il y a un avenir en dehors des grandes métropoles et que la ruralité est porteuse d’espoirs. S’installer, vivre dans une commune rurale, c’est aussi un choix de vie. Bien sûr, on ne saurait sous-estimer la difficulté d’avoir un commerce dans une petite commune. Mais on y rencontre aussi de belles réussites.

Et on pourrait y réussir encore mieux si on mettait en œuvre les mesures que propose ce document. Il y a tant d’énergies qui ne demandent qu’à être libérées. Et plein de jeunes professionnels qui voudraient se lancer. Il y a une envie, une volonté de réussir et notre responsabilité est de les y aider en créant les conditions d’une gestion viable. Cela demande évidemment une mobilisation d’envergure. La nôtre et bien sûr celle des communes, des collectivités locales, de tous les agents économiques et, surtout, de l’État.

En quoi l’UMIH est-elle la mieux placée pour (ré-)implanter et soutenir des cafés, hôtels et restaurants à la campagne ?

R.H. La force de l’UMIH, c’est de représenter aussi bien le café de village que le palace parisien. À travers nos adhérents, nous sommes fortement implantés dans tous les départements ruraux. De ce fait, nous connaissons

parfaitement la réalité du terrain et les difficultés – mais aussi les joies – de la vie d'un établissement rural. Ils sont au cœur de notre métier. Et grâce à notre expertise, grâce à nos retours sur expérience, nous connaissons les conditions pour que ça marche. C'est ce qui nous donne cette légitimité pour orchestrer une grande mobilisation des fournisseurs, des financiers, des communes et de l'État en vue de faciliter l'existence des cafés, hôtels, restaurants, dans nos villages. Et surtout, nous avons la volonté et des moyens pour le faire.

Justement, quels sont les moyens concrets que l'UMIH met au service des CHR ruraux ?

R.H. Nos moyens sont ceux d'une grande organisation professionnelle et la force de notre maillage national. Nous allons fédérer autour de nous tous ceux qui sont concernés par le développement de l'économie rurale pour mettre en réseau toutes les énergies.

D'ici le 15 juin, l'UMIH mettra en œuvre une équipe d'experts qui sera l'interlocuteur de ses adhérents et des élus de nos communes. La réussite de ces entreprises passe en effet par le conseil et l'accompagnement que nous sommes à même de leur apporter. Une commission Ruralité et Territoires, réunissant tous les acteurs de la ruralité et ouverte à nos partenaires extérieurs, sera chargée de suivre l'avancement des dossiers qui nous seront soumis. Elle sera présidée par Michel Morin, un chef d'entreprise à l'expertise incontestée.

“ Cela demande une mobilisation d'envergure. La nôtre et bien sûr celle des communes, des collectivités locales, de tous les agents économiques et, surtout, de l'État. ”

Comment les CHR ruraux peuvent-ils participer à la croissance du tourisme ?

R.H. Nous le savons, le tourisme français va se développer nettement dans les prochaines années. Ne nous reposons pas sur Paris et la Côte d'Azur pour absorber cette progression, sans quoi ces destinations imploseront. Une grande politique du tourisme doit profiter à l'ensemble des territoires. C'est là que nous gagnerons nos parts du marché touristique demain. La France est belle, chaque région, chaque canton a des atouts pour recevoir des touristes. Il faudra les accueillir avec attention, les restaurer, nos établissements sont indispensables pour cela. Alors, remettons de la vie dans ces communes rurales pour qu'elles irriguent demain l'activité touristique de la France !

Mais un café ou un hôtel-restaurant suffisent-ils à remettre de l'énergie dans une petite commune ?

R.H. Sûrement pas. Nos établissements sont des capteurs de la vitalité d'une économie locale. Ni eux ni l'UMIH ne peuvent suffire à initier un tissu économique vertueux. D'autres branches doivent s'engager avec nous autour de la reconstruction de l'activité rurale. Cela passe par des mesures concrètes. Notre plan d'actions sera le point de départ de la reconquête de nos territoires ruraux. C'est un objectif ambitieux et réalisable. Il est d'intérêt national. Évidemment, la mise en œuvre de ces mesures exige l'engagement des pouvoirs publics. D'ailleurs, le Gouvernement nous envoie des signes favorables. C'est le moment ou jamais d'agir. À nous d'inventer une nouvelle façon de découvrir la France !

PRIORITÉ

1

L'UMIH s'engage pour réveiller les territoires ruraux

Nos cafés, hôtels, restaurants sont les premiers commerces de nos villages... et les derniers. C'est un facteur indispensable pour renforcer le maillage social, culturel et économique et ainsi contribuer à l'attractivité des territoires. Ils sont fondamentaux pour introduire de l'humain là où les services publics et les commerces de proximité se retirent.

L'UMIH s'engage à

- › **Être un facilitateur entre les professionnels et les élus locaux** en recherche d'informations concernant les aides financières existantes, les réglementations en vigueur sur le plan juridique, fiscal, social et environnemental, les bonnes pratiques et les expériences réussies.
- › **Mettre en place une Commission « Ruralité et Territoires »** présidée par Michel Morin qui se réunira une fois par trimestre afin d'établir un suivi des dossiers en cours.
- › **Apporter son savoir-faire en nommant un expert** dédié « Ruralité et Territoires » afin d'accompagner les professionnels, les élus locaux et les guider vers les solutions les plus adaptées pour la pérennité et la rentabilité des établissements.
- › **Apporter aux professionnels et aux élus locaux son réseau de partenaires** avec lesquels elle collabore sur ces sujets (Sacem, France Boissons et Services en Tête Territoires, Vival, PMU, METRO etc.).
- › **Apporter une aide adaptée et circonstanciée** selon les territoires afin de maintenir ou créer un établissement CHR en zone rurale.





Vous avez dirigé une chaîne de restauration thématique, pourquoi, aujourd’hui, vous impliquez-vous dans le développement des établissements ruraux ?

Michel Morin Comme beaucoup, j’ai des origines provinciales, des attaches familiales fortes. Et je suis toujours désolé de traverser des villages, de passer devant des anciennes épiceries, des anciens restaurants, des anciens hôtels, aux devantures fermées, aux maisons à vendre, c’est triste. C’est la désertification rurale. Et pourtant ces villages, c’est ce qui fait la richesse de notre pays.

Quels sont vos atouts pour présider la Commission Ruralité et Territoires ?

M.M. Je suis réputé pour être un homme de terrain, pragmatique, qui sait observer, écouter et en tirer les conclusions. Je pense qu’il faut avoir les pieds collés dans le quotidien pour comprendre ce que peut être le quotidien de ces gens. Mon expérience peut servir, bien sûr, mais ce sont plutôt mes traits de caractère qui seront utiles.

Quelle sera votre première action ?

M.M. Réunir les personnes concernées, se répartir et organiser le travail. Et puis, rencontrer un maximum de gens qui vivent la ruralité au quotidien. Rencontrer des restaurateurs, des cafetiers, des bistrotiers de pays qui ont fait le pari de s’installer en zone rurale, découvrir leurs expériences, échanger avec eux sur les difficultés, et surtout sur les succès que l’on connaît moins.

Quelle solution l’UMIH peut apporter aux établissements ruraux ?

M.M. L’UMIH peut militer pour que les conditions, à la fois de création de nouveaux établissements, de développement et de maintien des établissements actuels, soient facilitées. Elle peut également recenser et fédérer toutes les initiatives qui existent autour des CHR et être une boîte à outils pour les gens concernés par le développement de la ruralité.



Michel Morin

président de la
Commission Ruralité
et Territoires

L’UMIH peut militer pour que les conditions, à la fois de création de nouveaux établissements, de développement et de maintien des établissements actuels, soient facilitées.

Assouplir les contraintes et favoriser la transmission

Chaque année en France, 1 200 cafés et débits de boissons font l'objet d'un redressement ou d'une liquidation judiciaire (source : ALTARES 2017). Il est urgent d'instaurer des conditions économiques et législatives favorables pour les entreprises situées en zone rurale avant que nos hôtels, auberges, cafés, restaurants ne disparaissent définitivement.

1 Assouplir, pérenniser et promouvoir le dispositif des zones de revitalisation rurale (ZRR)

Afin de favoriser le maintien, le développement local et les embauches dans les zones de revitalisation rurale (ZRR), les entreprises créées ou reprises avant le 31 décembre 2020 bénéficient d'exonérations fiscales sous certaines conditions liées notamment à l'effectif et à la nature de l'activité. Ce mécanisme existant est pourtant méconnu des élus et des entreprises alors qu'au 1^{er} juillet 2017, 14 901 communes pouvaient en bénéficier.

L'UMIH demande

- › L'élargissement de l'exonération d'impôt attachée au mécanisme des ZRR, aux repreneurs descendants, pour favoriser la transmission familiale en zone rurale.
- › La pérennisation du dispositif ZRR après le 31 décembre 2020.
- › Une campagne de communication auprès des élus et des entreprises pour mieux les informer sur le dispositif ZRR.

2 Créer une 6^e catégorie d'ERP* pour alléger les contraintes

Les petits établissements CHR font face à une réglementation contraignante, complexe et de plus en plus dense ; des normes impliquant des investissements qu'ils ne peuvent effectuer. Il existe des aménagements aux réglementations sécurité incendie et accessibilité pour les établissements hôteliers accueillant au maximum 20 personnes.

L'UMIH milite pour

- › Relever ce seuil en créant une 6^e catégorie d'ERP* pour les établissements accueillant au maximum 30 personnes (notamment pour les hôtels qui ont au maximum 15 chambres).
- › Accompagner les professionnels dans la réalisation de travaux allégés de mise aux normes afin de leur permettre de poursuivre leur activité, en leur apportant un soutien technique, des aides financières et des délais supplémentaires.

* Établissement Recevant du Public.

3 Supprimer le tarif majoré pour la contribution à l'audiovisuel public

Depuis un décret de 1960, les téléviseurs installés dans les débits de boissons à consommer sur place de 3^e et 4^e catégories sont soumis au tarif majoré (tarif normal x 4) concernant le paiement de la contribution à l'audiovisuel public.

Cette mesure a été instaurée il y a près de 60 ans quand seulement 13 % des ménages français étaient équipés d'un appareil de télévision (source : Insee, 2017). À cette époque, la détention d'un téléviseur justifiait à elle seul le déplacement de la clientèle dans un café équipé.

Aujourd'hui, alors que le taux d'équipement des ménages est supérieur à 95 % (source : Insee, 2017) et que le nombre de cafés a, quant à lui, été divisé par 5, cette mesure apparaît aussi anachronique qu'injustifiée.

L'UMIH demande

› La suppression du tarif majoré pour les téléviseurs installés dans les débits de boissons à consommer sur place de 3^e et 4^e catégories.



15 000

communes éligibles au dispositif des ZRR
= 1 commune rurale sur 2

4 Mettre en place un dispositif « Entreprise Apprenante » pour les cafés, hôtels, restaurants en zone rurale

La mobilité est un frein chez les jeunes pour accéder à des formations qualifiantes. Elle est également une difficulté pour nos établissements en zone rurale qui peinent à recruter des jeunes en alternance.

L'UMIH propose

› D'expérimenter en zones rurales un dispositif « Entreprise Apprenante » pour dispenser une Formation en Situation de Travail (FEST), sous contrat d'alternance, conduisant à un contrat de qualification professionnel (CQP).

Ce dispositif de formation répond à un triple objectif :

- › Réduire les contraintes logistiques (déplacements, hébergement) en apportant une formation à proximité des entreprises et des jeunes.
- › Adapter les modalités de formation à la demande d'un public peu mobile.
- › Professionnaliser le management et la gestion des ressources humaines dans nos entreprises.

Cafés, hôtels, restaurants :



En quoi le café, l'hôtel ou le restaurant dynamisent-ils la vie d'une petite commune ?

Vanik Berberian Ce sont des lieux qui attirent le mouvement et, en cela, ils sont l'expression d'une vitalité. Ils apportent un lien social, comme tous les commerces de village. Un lien souvent très personnel, d'ailleurs, au point qu'on appelle parfois le commerce où l'on va par le prénom de celui qui le tient. On dit « je vais chez... ». Le café ou le restaurant sont indispensables à la vie sociale dans une petite commune. Ce sont des lieux où se retrouvent des gens qui n'ont pas grand-chose en commun. Il y a évidemment aussi un aspect économique primordial, et quand le dernier établissement ferme, les conséquences sont dramatiques pour l'économie et la vie sociale de la commune.



Vanik Berberian

Président de l'Association des maires ruraux de France (AMRF)

Comment un maire peut-il agir en faveur des cafés, restaurants et hôtels de leur commune ?

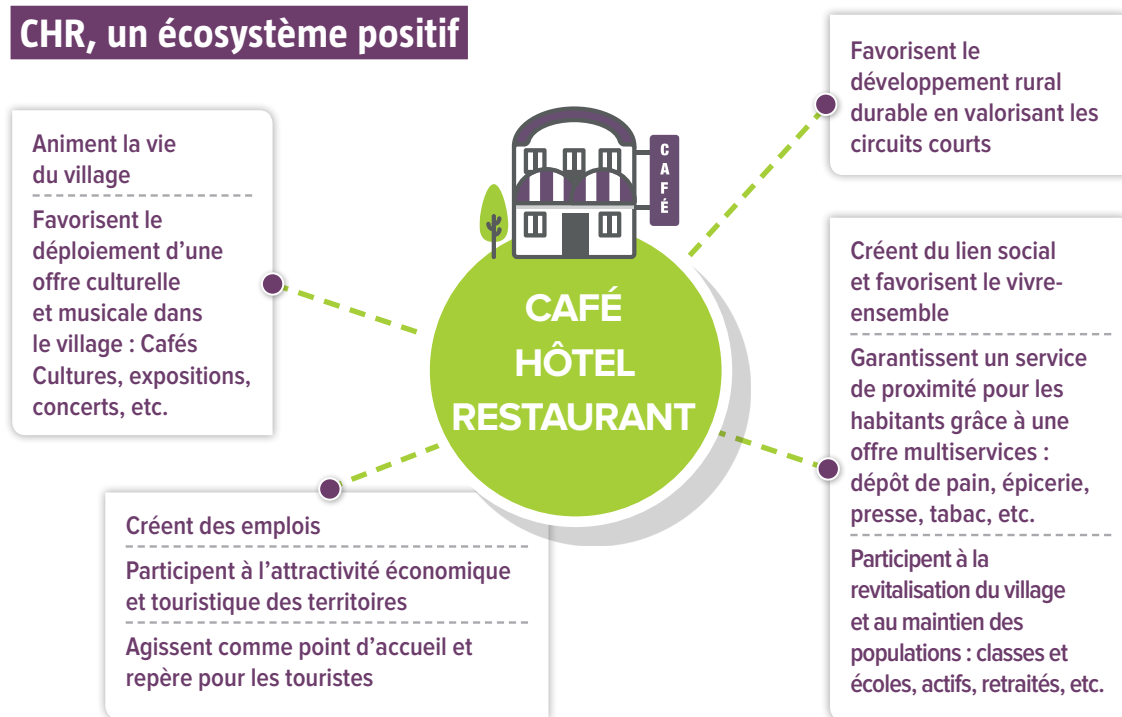
V.B. D'abord en les faisant travailler chaque fois que c'est possible ! En organisant un vin d'honneur à chaque manifestation, à chaque commémoration. Mais aussi en accompagnant les gérants, en rachetant la licence IV, en mettant à disposition un bâtiment communal qu'on transforme. Mais il serait aussi nécessaire d'imaginer des allègements fiscaux et des exonérations tenant compte de la situation d'un commerce en milieu rural. Il faudrait aussi moins d'acharnement sur les normes qui obligent à des dépenses disproportionnées avec l'activité des commerces. Je pense à tous ces cafés qui ont fermé parce que la pompe à essence voisine avait arrêté son activité faute de pouvoir se mettre aux normes. Du jour au lendemain, les cafés ont perdu les clients de la station-service et ont disparu. Je pense aussi à la responsabilité de la disparition des préenseignes qui étouffe beaucoup de petites entreprises.

Un café, un hôtel ou un restaurant peuvent-ils exister sans un tissu économique autour d'eux ?

V.B. Il n'existe pas de règle. Certains marchent très bien alors qu'il n'y a aucune activité économique autour d'eux. Le facteur humain est essentiel. En milieu rural, la notoriété ne se construit pas par les réseaux sociaux mais par le bouche-à-oreille. Quand la prestation est de qualité et quand le patron montre une convivialité hors du commun, le succès est au rendez-vous. Mais c'est toujours un équilibre fragile et la question du tissu économique en zone rurale reste entière. Ce que nous attendons, c'est que la ruralité cesse d'être une évocation nostalgique et que l'État investisse massivement dans les territoires au lieu d'agir en compensation.

le cœur battant de nos villages

CHR, un écosystème positif



Charles-Edouard Barbier

exploitant du café-restaurant L'Auberge Les Tilleuls à Heilles, Oise (60)

Par mon parcours professionnel et par mon expérience, je viens du milieu de l'hôtellerie-restauration.

En 2009, le café de mon village natal était en faillite et à vendre. Je ne voulais pas le voir disparaître et, avec mon épouse, nous l'avons repris. En redémarrant de quasiment rien, dans un village de 650 habitants. Même si Paris est à seulement 60 km, nous sommes dans une commune rurale. Pour que ça marche, je crois qu'il faut d'abord bien connaître le terroir mais aussi bien connaître ses clients. La convivialité est essentielle, même avec les clients de passage qu'on reçoit, eux aussi, comme des amis. Cela suppose de tenir bon les premières années, le temps de fidéliser une clientèle qui vient à plus de 80 % du canton. La qualité de ce qu'on sert est aussi essentielle, il faut avoir l'âme circuits courts pour réussir et se différencier.

Bien sûr, la ruralité a ses problématiques. Le plus difficile c'est l'isolement, être le seul commerce de la commune. Ce que m'apporte le réseau des Bistrots de pays, c'est justement de pouvoir échanger avec des confrères, de profiter d'une expertise de la ruralité, de suivre ce qui se fait de nouveau... Il y a aussi des normes qu'on aimerait voir assouplies pour des affaires de la taille de la nôtre. Mais je suis heureux : nous avons fait le choix d'un cadre de vie et de travailler avec des gens qu'on connaît.

PRIORITÉ

3

Rétablir les préenseignes pour nos cafés, hôtels, restaurants

Depuis le 13 juillet 2015, les établissements situés hors agglomérations et dans les agglomérations de moins 10 000 habitants ont été dans l'obligation de retirer leurs préenseignes dérogatoires. Une préenseigne dérogatoire était un panneau de signalisation directionnel situé aux abords des communes à destination des usagers de la route et des touristes. Leur implantation était stratégique pour la survie de ces commerces.

Nos cafés, hôtels, restaurants situés en zone rurale isolée sont directement impactés par cette réglementation. En moyenne, la perte de chiffre d'affaires estimée est de l'ordre de 25 %.

La Signalisation d'Information Locale (SIL) prévue en remplacement est insuffisante et totalement inadaptée au tourisme : peu lisible, trop petite, pas attractive, couleurs n'interpellant pas l'utilisateur, mauvais positionnement, pas d'information sur l'établissement... La clientèle de passage ne trouve plus les établissements et par conséquent ne s'arrête plus dans les villages.

Cette situation va à l'encontre de la politique de revitalisation des zones rurales et du développement touristique des territoires.

L'UMIH demande

› **Le rétablissement des préenseignes dérogatoires** pour les cafés, hôtels, restaurants situés en zone rurale.



-25%

de chiffre d'affaires depuis le retrait des préenseignes dérogatoires

Mieux gérer les licences IV

26 000 communes aujourd’hui n’ont plus de cafés. Or ils participent au maillage social et économique des territoires ruraux et constituent un pôle majeur du patrimoine français et du développement touristique.

1 Créer un registre national des licences

Il n’existe aucune donnée précise sur le nombre de licences IV sur le territoire national, qu’elles soient exploitées, non-exploitées ou détenues par les administrateurs judiciaires.

L’UMIH demande

› La création d’un registre national des licences, géré par l’administration (au niveau national), afin de connaître précisément le nombre de licences IV en France et dans chaque commune.

2 Limiter le transfert aux départements limitrophes

Le transfert de licences peut se réaliser à l’intérieur d’une même région depuis l’ordonnance du 17 décembre 2015. Les nouvelles régions ont redistribué la donne géographique et une licence à Guéret peut maintenant être transférée sur la Côte Basque, déstabilisant l’équilibre des territoires.

L’UMIH demande

› L’autorisation du transfert des licences, dans le périmètre régional, uniquement vers les départements limitrophes. Cette mesure permettrait une redistribution plus efficace et éviterait la concentration des licences sur certaines zones au détriment des zones rurales.

3 Créer une nouvelle licence IV pour les communes qui n’en ont plus

L’UMIH demande

› L’autorisation de créer une licence de débit de boissons de 4^e catégorie à consommer sur place dans les communes dépourvues de licence IV. Cette licence IV serait attachée à la commune pour une activité commerciale de débit de boissons et/ou multi services et ne pourrait jamais faire l’objet d’un transfert hors de la commune. Cette licence ne serait pas soumise au quota, ni aux zones protégées ni à la péremption.

4 Mettre un terme au commerce illégal

Le commerce illégal lié à la vente d’alcool sans licence se multiplie sur tout le territoire (vente à emporter, associations, etc.) sans respecter les obligations législatives et réglementaires.

L’UMIH demande

› Aux maires, compétents en matière de police générale des débits de boissons, d’assurer un meilleur contrôle des activités de vente d’alcool sur leur commune. S’inspirant de l’expérimentation mise en place dans les Pyrénées-Atlantiques, l’UMIH préconise que tout demandeur d’une autorisation temporaire de débit de boissons, non titulaire du permis d’exploitation, soit sensibilisé aux obligations et aux risques liés au service de l’alcool.

Réussir les reprises d'activité une mission pour l'UMIH ?

Pour différentes raisons, les zones rurales françaises subissent un phénomène de désertification commerciale qui touche plus particulièrement les communes de moins de 500 habitants. Quand le dernier commerce ferme ses portes – il s'agit souvent d'un café restaurant – cette fermeture est vécue comme une déclassification. Il suffit de taper sur son moteur de recherche favori une phrase telle que « le dernier café du village a définitivement fermé » pour réaliser à quel point le phénomène est profond, récurrent et qu'il touche plus particulièrement les zones qui sont économiquement les plus fragiles.

CAUSES INVOQUÉES POUR LES FERMETURES

- Travaux de remises aux normes trop élevés.
- Impossibilité de trouver des repreneurs.
- Manque de soutien de la population locale ne permettant pas de développer le commerce.
- Manque de soutien de la municipalité.
- Législation dissuasive.
- Des conditions de vie et d'exploitation très difficiles.
- Des raisons plus personnelles.

En conclusion, c'est d'abord le manque de viabilité qui justifie la fermeture de ces commerces situés en zones rurales.

Après avoir déploré la fermeture du dernier commerce CHR, différentes initiatives sont prises. Voici les principales :

- Rachat de la licence IV par la municipalité.
- Rachat du fonds de commerce ou création d'un fonds dans des locaux appartenant à la mairie. Cette initiative peut aboutir sur deux positionnements différents : la mairie remet le local aux normes et cherche un repreneur ou la mairie met un local à disposition et invite la population à créer un café associatif.



BRUNO LECOQ

Journaliste gastronomique depuis 1985, année où il a participé à la création du magazine *Vins & Gastronomie*. Il s'est particulièrement intéressé à la question de la ruralité après avoir été élu conseiller municipal à Andon (Alpes-Maritimes, 560 habitants) en 2008 où il a vécu la question de l'extérieur en tant qu'élu et journaliste concerné, puis de l'intérieur en tant qu'associé dans une auberge de campagne.

Si ces initiatives sont louables et quelquefois couronnées de succès, ce n'est pas toujours le cas : les cafés associatifs sont tributaires de l'engagement de la population sur le long terme (il est rare que l'activité restauration soit reprise) et les municipalités échouent parfois dans leur recherche de candidat à la reprise.

Et c'est assez simple à comprendre car les commerces en CHR impliquent un minimum de professionnalisme. La première réflexion porte donc sur la nécessité de « professionnaliser » les reprises de commerces CHR en zone rurale. Pour éviter que les mêmes causes produisent les mêmes effets et pour prévenir la création d'une nouvelle précarité, à savoir celle des repreneurs.

Dans ce contexte, il semblerait intéressant que l'UMIH crée une cellule dédiée à l'accompagnement-encadrement des élus et collectivités locales et qui proposerait un accompagnement aux professionnels sur la transmission de leur fonds. Cet accompagnement pourrait également concerner les candidats repreneurs.

Cette cellule serait à même :

- 1 D'analyser chaque situation objectivement et plus particulièrement en termes de viabilité.
- 2 De signer avec les municipalités et collectivités un protocole qui les conduirait à s'engager sur quelques points décisifs dans le succès d'une reprise ou d'une réouverture.
- 3 De mettre à disposition des candidats retenus une banque d'informations de toutes les aides locales, régionales, nationales et européennes susceptibles d'être demandées dans le cadre de ces reprises d'activité.
- 4 De dispenser une formation spécifique aux élus locaux afin qu'ils puissent comprendre le fonctionnement d'une entreprise CHR et aux candidats à la reprise.
- 5 De dispenser une formation aux candidats à la création de cafés associatifs.

LA NÉCESSITÉ D'UN CAHIER DES CHARGES ET DE PRISES D'ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

Avant de s'engager dans une mission d'accompagnement, l'UMIH devra être fondée à demander aux élus locaux un travail de concertation préalable avec leur conseil municipal et leur population. Il faudra en outre s'attacher à définir si le commerce souhaité ne s'inscrit pas en concurrence directe avec un commerce identique installé dans un village voisin.

La première réflexion porte donc sur la nécessité de « professionnaliser » les reprises de commerces CHR en zone rurale

Efforts financiers que la municipalité s'engage à prendre :

- Franchise de loyer sur un espace-temps (à définir), loyer en concordance raisonnable avec le marché (indexé sur le CA).
- Prise de conscience de la nécessité d'accompagner le commerce sur la durée, sans pour autant trop s'ingérer dans sa gestion.
- Proposer au repreneur tous les leviers économiques possibles : repas de la cantine de l'école municipale pris dans une salle de l'établissement, panier repas livrés (personnes âgées ou en difficulté...).
- Interdire les concurrences frontales lors des fêtes municipales.
- Mettre à la disposition du commerce la visibilité maximum (site internet, réseaux sociaux, signalétique...).

Pour les cas les plus complexes, il faudrait pouvoir envisager une garantie de revenu minimum.

L'UMIH pourrait s'arroger la possibilité d'agréeer ou pas les candidats. Beaucoup d'échecs sont en effet liés à des candidats qui n'ont pas le bon profil pour s'intégrer en zone rurale.

RESPONSABILISER LES POPULATIONS

Pour les populations, l'UMIH pourrait proposer la diffusion d'un petit document expliquant ce qu'est le métier de commerçant CHR en zone rurale, ce que cela représente comme sacrifices, efforts... L'idée étant de responsabiliser chacun des demandeurs.

PRIORITÉ

5

Développer le tourisme rural

Gastronomie, patrimoine, tourisme vert, oenotourisme... La richesse de nos territoires est un potentiel de croissance inestimable pour les touristes à la recherche d'authenticité et d'expérience. Pour assurer sa place de première destination mondiale, la France doit attirer les touristes sur tous ses territoires.

Au-delà de l'accueil des touristes dans les aéroports, le réseau des infrastructures routières et ferroviaires doit être maintenu et entretenu pour contribuer à la qualité de l'accueil et à la mobilité dans les territoires. Les Français partent de plus en plus en vacances, privilégient davantage la France et les destinations offrant un contenu

supplémentaire : la mise en valeur d'un patrimoine historique, les événements culturels, les festivals, les circuits sportifs, les découvertes gastronomiques et œnologiques... Cette tendance est une formidable opportunité pour le tourisme rural et nos établissements.



L'UMIH plaide pour

- › **Mettre en avant la richesse de nos territoires** dans la construction de l'offre touristique et pérenniser la stratégie de marque mondialement connue.
- › **Simplifier la gouvernance du tourisme au niveau local**, en réduisant le millefeuille territorial (Office du Tourisme, Agence de développement touristique, Comités régionaux du Tourisme...) et en clarifiant les compétences de chacun. L'offre touristique territoriale gagnerait en efficacité, en compétitivité et en visibilité.

Agir pour le développement durable

Par leur activité de restauration, nos établissements sont les prescripteurs des produits du terroir, ils sont donc particulièrement sensibles à la prise en compte du développement durable dans les territoires ruraux. La gestion des déchets devient un enjeu majeur, avec l'évolution des obligations réglementaires et la mise en place de tarifications particulières de collecte dans un certain nombre de communes.

L'UMIH soutient

› **La proximité entre producteurs et restaurateurs** qui constitue un écosystème unique à chaque territoire. L'authenticité et la qualité des produits recherchés dans les circuits courts mettent ainsi en valeur notre gastronomie, notre artisanat et nos savoir-faire.

› **Des solutions locales et moins coûteuses** pour accompagner les établissements dans la mise en place du tri, de la collecte et de la valorisation des déchets alimentaires, par compostage ou méthanisation.

› **La réduction des déchets à la source**, ce que nombre de nos chefs de cuisine font déjà au quotidien en utilisant intégralement leurs produits dans leurs recettes, à l'image de celles publiées par 30 chefs de l'UMIH dans le livre *Les chefs s'engagent : leurs recettes ANTI-GASPI*. Cette problématique pourrait aussi être traitée via des bonnes pratiques qui ont longtemps été délaissées, comme la consigne des bouteilles en verre, encore plébiscitée aujourd'hui dans nos métiers.

Yves Larrouture,
hôtelier-restaurateur,
Auberge du Relais,
à Bérenx, Pyrénées-
Atlantiques (64)



Quand on est installé au cœur d'une zone rurale, s'approvisionner chez des producteurs locaux est dans l'ordre des choses. Dans mon département, il est possible de se fournir intégralement en produits de proximité, le tout est d'en avoir la volonté. Que ce soit en fruits et légumes, en viandes, en charcuteries ou en produits de la mer, tout est local. Ce sont des producteurs qu'on fait travailler à l'année. Ma clientèle apprécie de trouver la provenance et le nom des producteurs sur mes cartes de restaurant.

Si ce n'est pas forcément moins cher pour nous à l'achat, le gain en qualité est certain : quand on achète des légumes, ils ont gardé toute leur saveur parce qu'ils ne sont pas passés par la chambre froide. On est aussi conduit à pratiquer une cuisine de saison, on ne servira pas de fraises en décembre. C'est l'assurance de produits de meilleure qualité, de préférence issus de l'agriculture bio ou raisonnée.

PRIORITÉ

7

Développer le numérique

Nos établissements situés en zone rurale sont dépendants de la couverture numérique pour attirer les clients et ainsi développer leur activité, mais également pour satisfaire la demande de la clientèle d'être connecté en permanence. Le très haut débit, en complément du bouche à oreille et des réseaux de proximité, représente l'outil idéal pour le déploiement promotionnel et économique des établissements CHR et du tourisme rural.

L'UMIH soutient

› **L'engagement de l'État** à couvrir l'intégralité du territoire en très haut débit d'ici 2022, dans le cadre du Plan France Très Haut Débit.

› **L'association du secteur CHR** au programme Transition Numérique lancé par le Gouvernement à destination des TPE/PME.

31,2%

des ménages et locaux professionnels dans les territoires ruraux ont accès à l'Internet très haut débit

contre

66,2%

dans les territoires urbains
(source : Mission Très Haut Débit, au 31/12/2016)

Ludovic Poyau,
hôtelier-restaurateur
à l'Auberge du Cheval
Blanc, à Selles-Saint-
Denis, Loir-et-Cher (41)



La mauvaise qualité des réseaux porte préjudice à notre activité. Nous sommes à 15 km seulement de Romorantin (18 000 habitants) mais nous nous trouvons dans une zone boisée. Les coupures de la téléphonie mobile sont aussi fréquentes qu'inopinées. Alors que l'antenne est à 5 km ! La couverture est tellement mauvaise qu'on a conservé le téléphone filaire dans les chambres. La 4G ? Il n'y en a pas dans cette zone.

Nous avons une usine importante à proximité. La clientèle d'affaires qui s'arrête chez nous se plaint de ne pouvoir disposer d'une bonne qualité wi-fi, c'est pénalisant pour ceux qui travaillent le soir. Certains de ces clients iront dans un hôtel en ville la prochaine fois pour pouvoir travailler avec une bonne connexion. Et la clientèle de passage ? Il ne faut pas compter sur le GPS pour qu'elle nous trouve avec aussi peu de couverture. Cela ajoute au préjudice du retrait des préenseignes. On nous promet qu'il n'y aura plus de zones blanches. Là, qu'on m'autorise à rester sceptique...

L'UMIH, l'organisation professionnelle n°1 chez les cafetiers, hôteliers, restaurateurs et établissements de nuit

Depuis plus de 70 ans, l'UMIH rassemble les professionnels indépendants hôteliers, restaurateurs, cuisiniers, cafetiers, traiteurs, exploitants d'établissements de nuit et d'activités saisonnières, dans tous les départements de France en métropole et outre-mer.

NOS MISSIONS :

- › **Informier et conseiller les professionnels** dans la gestion quotidienne de leur entreprise.
- › **Assurer la promotion** et la reconnaissance des métiers et du secteur.
- › **Représenter et défendre les professionnels** : au niveau départemental, national et européen.

L'UMIH fédère

5 SYNDICATS ASSOCIÉS :

- › GNC (Groupement National des Chaînes Hôtelières)
- › SNRTC (Syndicat National de la Restauration Thématique et Commerciale)
- › SNRPO (Syndicat National de la Restauration Publique Organisée)
- › CSLMF (Chambre Syndicale des Lieux Musicaux, Festifs et Nocturnes)
- › UMIH Bowling Loisirs



2 STRUCTURES INTERDÉPARTEMENTALES :

- › UMIH Prestige
- › SNEG&Co (Syndicat National des Entreprises Gaies & Co)



L'UMIH c'est

UN CONTACT DIRECT AVEC LES PROFESSIONNELS SUR TOUT LE TERRITOIRE :

- › 100 fédérations départementales
- › 2 000 élus
- › 400 collaborateurs

4 BRANCHES PROFESSIONNELLES :

- › UMIH Cafés, Brasseries et Établissements de Nuit
- › UMIH Hôtellerie Française
- › UMIH Restauration
- › UMIH Saisonniers

ET AUSSI :

- › 1 centre de formation, UMIH Formation, la référence dans l'hôtellerie-restauration avec plus de 150 000 professionnels formés.
- › Et 1 magazine mensuel, NOUS CHRD, magazine n° 1 dans la presse professionnelle des cafetiers, hôteliers, restaurateurs et exploitants d'établissements de nuit.

L'UMIH REPRÉSENTE :

- › 72 % des entreprises qui adhèrent à une organisation professionnelle (77 % avec ses syndicats associés GNC et SNRTC)
- › + de 50 % des salariés des entreprises qui adhèrent à une organisation professionnelle (70 % avec ses syndicats associés GNC et SNRTC)

“ *La ruralité, c’est la réussite de tous et pour tous, avec l’engagement des professionnels, des citoyens, des élus et surtout du Gouvernement.* ”

Roland Héguy

président confédéral de l’UMIH

Hervé Becam

vice-président confédéral de l’UMIH



U M I H

UNION DES MÉTIERS ET
DES INDUSTRIES DE L’HÔTELLERIE

22, rue d’Anjou - 75008 Paris
Tél. : 01.44.94.19.94 - www.umih.fr

Suivez-nous sur   